

Commune d'Eysins

Préavis municipal N° 30/2024

Au Conseil communal

**Demande de crédit de 56'000 CHF destiné à financer la
création d'un columbarium au cimetière d'Eysins**

Délégué municipal :

Madame Sandra Perozzo, Municipale

Eysins, le 28 octobre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Pour répondre à la demande des familles et optimiser l'utilisation des espaces cinéraires du cimetière d'Eysins, la Municipalité demande par la présentation de ce préavis, un crédit de 56'000 CHF pour la création d'un columbarium.

La durée de la location d'une niche et la possibilité de réserver une concession seront définies ultérieurement par une adaptation du règlement communal sur le cimetière.

2. Projet

Actuellement, notre cimetière dispose uniquement d'emplacements pour des tombes à la ligne et des tombes cinéraires. Par ce préavis et afin de palier à l'augmentation constante de demandes d'incinérations, la Municipalité propose d'aménager un espace cinéraire sous la forme d'un monument composé de 30 niches de 50 x 50 x 50 cm. Celles-ci seront réparties sur trois niveaux.

Les dalles sont prévues en granit « Vert Andeer », poli brillant :



Emplacement prévu :



Exemple de réalisation

3. Coûts de réalisation

Les coûts pour la création d'un Columbarium se composent comme suit :

Description des coûts	Montants en CHF TTC
Terrassement et dallage du socle du columbarium	5 800.00
Création du columbarium - Fourniture du matériel	41 000.00
Pose du columbarium	4 200.00
Divers et imprévus	5 000.00
Total	56 000.00

4. Financement et amortissement

Selon les directives et les principes établis pour les amortissements dans le nouveau manuel comptable MCH2 et applicables depuis le 1er janvier 2024, la durée d'amortissement pour ce type d'aménagements est fixée à 10 ans.

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Eysins,

- vu le préavis municipal n°30/2024,
- ouï les rapports de la commission des Finances et de la commission des Travaux, chargés de l'étude de cet objet,
- attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

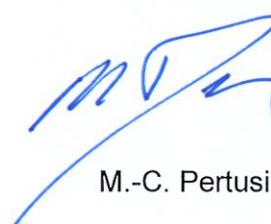
d'adopter le préavis municipal n°30/2024 concernant la demande de crédit de 56'000 CHF destiné à financer la création d'un columbarium au cimetière d'Eysins.

Ainsi délibéré par la Municipalité d'Eysins dans sa séance du 28 octobre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


M.-C. Pertusio



S. Brouet